

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de la Communauté Urbaine Grand Dijon

Séance du jeudi 28 janvier 2016

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : M. BORDAT

Convocation envoyée le 21 janvier 2016

Publié le 29 janvier 2016

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 79

Nombre de présents participant au vote : 60

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 19

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Patrick MOREAU	M. Louis LEGRAND
M. Pierre PRIBETICH	Mme Stéphanie MODDE	M. Patrick ORSOLA
M. Thierry FALCONNET	Mme Christine MARTIN	M. François NOWOTNY
M. Patrick CHAPUIS	Mme Danielle JUBAN	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
Mme Nathalie KOENDERS	Mme Lê Chinh AVENA	Mme Florence LUCISANO
M. Rémi DETANG	Mme Chantal TROUWBORST	M. Jean DUBUET
Mme Catherine HERVIEU	M. Jean-Yves PIAN	M. Gaston FOUCHERES
M. José ALMEIDA	Mme Océane CHARRET-GODARD	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. François DESEILLE	M. Jean-Claude DECOMBARD	M. Jean-Philippe MOREL
Mme Colette POPARD	Mme Anne ERSCHENS	M. Nicolas BOURNY
M. Michel JULIEN	M. Laurent BOURGUIGNAT	Mme Corinne PIOMBINO
M. Didier MARTIN	Mme Catherine VANDRIESSE	M. Jean-Louis DUMONT
M. Dominique GRIMPRET	Mme Chantal OUTHIER	M. Patrick BAUDEMONT
M. Michel ROTGER	M. Emmanuel BICHOT	M. Dominique SARTOR
M. Jean-Patrick MASSON	M. Édouard CAVIN	Mme Lydie CHAMPION
Mme Badiâ MASLOUHI	Mme Frédérique DESAUBLIAUX	Mme Michèle LIEVREMONT
M. André GERVAIS	M. Hervé BRUYERE	M. Philippe BELLEVILLE
M. Benoît BORDAT	M. Jean ESMONIN	Mme Noëlle CABBILLARD
Mme Anne DILLENSEGER	Mme Sandrine RICHARD	M. Cyril GAUCHER
M. Jean-Claude GIRARD	Mme Claudine DAL MOLIN	M. Adrien GUENE.

Membres absents :

M. Jean-François DODET pouvoir à M. Patrick CHAPUIS
M. Frédéric FAVERJON pouvoir à Mme Catherine HERVIEU
M. Charles ROZOY pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à Mme Badiâ MASLOUHI
M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à M. Jean-Yves PIAN
Mme Hélène ROY pouvoir à Mme Anne DILLENSEGER
M. Georges MAGLICA pouvoir à Mme Nathalie KOENDERS
M. Joël MEKHANTAR pouvoir à M. Jean-Claude DECOMBARD
Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM pouvoir à Mme Océane CHARRET-GODARD
Mme Sladana ZIVKOVIC pouvoir à Mme Christine MARTIN
M. Alain HOUPERT pouvoir à Mme Chantal OUTHIER
M. François HELIE pouvoir à Mme Catherine VANDRIESSE
M. Yves-Marie BRUGNOT pouvoir à M. Didier MARTIN
Mme Louise BORSATO-MARIN pouvoir à M. Michel ROTGER
M. Jacques CARRELET DE LOISY pouvoir à Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
Mme Céline TONOT pouvoir à M. José ALMEIDA
M. Jean-Michel VERPILLOT pouvoir à Mme Corinne PIOMBINO
M. Damien THIEULEUX pouvoir à M. Laurent BOURGUIGNAT
M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Adrien GUENE.

OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME

Subvention 2016 à la Maison de l'Emploi et de la Formation du bassin d'emploi dijonnais

La loi du 13 février 2008, relative à la réforme du service public de l'emploi, a pérennisé le réseau des Maisons de l'emploi et de la formation, la présence de proximité en lien avec les collectivités territoriales demeurant l'armature de cette organisation.

L'arrêté du 21 décembre 2009 portant sur le cahier des charges des maisons de l'emploi et celui du 18 décembre 2013 portant avenant au cahier des charges fait évoluer le positionnement et l'offre de services des maisons de l'emploi.

La convention constitutive de la MDEF 2011 - 2014, prolongée par un avenant en 2015, étant arrivée à échéance, un travail important a été réalisé pour définir la nouvelle convention constitutive, au titre de la période 2016 – 2021, et principalement son cadre d'intervention en articulation avec les missions de Pôle Emploi.

La convention constitutive 2016 – 2021 porte essentiellement sur le recentrage des missions de la MDEF sur les deux axes auxquels l'État lui accorde son soutien financier à savoir :

- participer à l'anticipation des mutations économiques,
- contribuer au développement local de l'emploi.

Dans ce cadre, l'activité de la Maison de l'Emploi et de la Formation du bassin dijonnais va connaître une évolution sensible avec notamment, en 2016 :

- la mise en œuvre du protocole du Plan Local d'Insertion pour l'Emploi pour la période 2016-2019, travaillé avec l'ensemble des partenaires afin de répondre aux enjeux de l'emploi et l'insertion sur le territoire.

Au regard de l'évolution du contexte économique, d'un recours accru aux nouvelles formes d'emploi générant une forte rotation de main d'œuvre, d'un accès difficile à l'emploi pour les publics en précarité, le protocole se fixe des objectifs spécifiques parmi lesquels :

- 70 personnes accompagnées par un référent unique,
- un parcours de 30 mois maximum et un suivi post-embauche de 6 mois,
- l'appui d'un référent entreprise dédié,
- la préparation des publics aux métiers ciblés notamment par les clauses d'insertion,
- une prise en compte des seniors.

Dans ce contexte, l'accent sera mis pour l'année 2016, en terme d'intervention sur le Grand Dijon sur les missions suivantes :

- l'animation des démarches de Gestion Territoriale des Emplois et des Compétences sur le territoire du bassin dijonnais dont :
 - la coordination d'une plateforme GTEC, avec le développement d'une grande dynamique sur le tourisme, des actions sectorielles (ESS) et des thématiques transversales (solidarité intergénérationnelle, temps partiel subi) ;
 - la poursuite des actions en cours : l'animation des dispositifs en faveur des demandeurs d'emploi que sont : le Plan Local d'Insertion pour l'Emploi, les clauses d'insertion, 100 chances-100 emplois ;
 - la poursuite des actions en cours : l'animation des dispositifs en faveur des demandeurs d'emploi que sont : le Plan Local d'Insertion pour l'Emploi, les clauses d'insertion, 100 chances-100 emplois, l'Action « Représentations ».

De manière générale, il est attendu :

- une collaboration avec Dijon-Développement ;
- une complémentarité avec Pôle Emploi, au regard de la mise en application de son cadre d'intervention rénové : Pôle Emploi 2015, et la Mission Locale ;
- l'atteinte des objectifs afférents aux différents dispositifs et actions délégués par le Grand Dijon ;
- une attention toute particulière en direction des publics issus des quartiers Politique de la Ville, notamment en terme de lutte contre les discriminations.

Pour animer ce plan d'actions, le budget prévisionnel 2016 de la Maison de l'Emploi et de la Formation (incluant le dispositif PLIE) est de 1 800 031 € avec, en terme de financements :

- 474 546 € sollicités auprès de l'Etat ;
- 410 000 € de la part du Grand Dijon ;
- 353 823 € du Conseil Régional ;
- 216 429 € du Fond Social Européen (FSE) ;
- 90 000 € du Conseil Général ;
- le reste provenant des contributions des intercommunalités et communes extérieures à l'agglomération.

Parallèlement, au titre du dispositif PLIE porté par le GIP de la Maison de l'Emploi et de la Formation depuis 2007, il est proposé pour 2016 :

- d'autoriser le PLIE à pouvoir procéder au reversement de subvention afin de financer la programmation de ses actions ;
- de flécher au titre de la subvention allouée à la MDEF un financement équivalent à 2014 pour la conduite des démarches afférentes au dispositif (équipe d'animation et programmation d'actions), à savoir 210 000 €.

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'approuver** la convention jointe à la présente délibération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à verser la subvention 2016 de 410 000 € à la Maison de l'Emploi et de la Formation du bassin d'emploi dijonnais ;
- **de prélever** les sommes sur le budget 2016.

SCRUTIN : POUR : 63 ABSTENTION : 8
 CONTRE : 6 NE SE PRONONCE PAS : 2 (M. JOSÉ ALMEIDA, MME CÉLINE TONOT)
DONT 19 PROCURATIONS